



**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES CONDITIONS DE PASSATION D'EXAMEN POUR LES CANDIDATS
PRÉSENTANT UN HANDICAP**

Diplômes présentés :

- CAFERUIS
- Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social
- Diplôme d'État d'assistant familial
- Diplôme d'État d'assistant de service social
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- Diplôme d'État d'ingénierie sociale
- Diplôme d'État de médiateur familial
- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale

Transmission de la demande d'aménagement :

Le candidat renseigne le dossier, le signe et le retourne à la DREETS de Normandie, site de Caen, accompagné de toutes les informations médicales **utiles et actualisées** sous pli confidentiel.

- Certificat médical détaillé récent
- Bilan orthophonique récent ou autre bilan spécialisé en lien avec la demande

Le dossier complet est transmis à la **DREETS Normandie** à l'adresse suivante :

DREETS Normandie
Site de Caen
2 place Jean Nouzille
CS 55427
14054 CAEN CEDEX 4

Le candidat veillera à ne demander que les aménagements nécessaires qui doivent correspondre aux aménagements habituels mis en place au cours de la formation, certifiés par le responsable de formation.

L'autorité administrative notifiera sa décision au candidat et en informera le centre de formation.

La demande doit être formulée au plus tard 2 mois avant l'examen concerné sauf dans le cas où le handicap est révélé après cette échéance.

Identité du candidat :

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom :

Sexe : F / H

Date et lieu de naissance : à (n° Dpt)

Adresse complète :

.....

Tél. : Courriel :@.....

Établissement de formation :

Nom de l'établissement :

Adresse complète :

.....

Tél. : Courriel :@.....

Dossier médical:

Avez-vous déjà un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département ?

OUI

NON

EN COURS

S'il s'agit de la MDPH d'un autre département, merci de donner le numéro de département :

JOINDRE UNE PHOTOCOPIE

A

Le

Signature du candidat

Aménagements sollicités par le candidat :

1-Majoration de temps

- 1/3 temps ¼ temps

2-Épreuves

- Écrites Orales Pratiques

3-Pause

- Sortie de salle autorisée OUI NON

Possibilité de se déplacer, de sortir, de se restaurer et/ou de bénéficier de soins (avec temps compensatoire y compris pendant la 1^{ère} heure)

4-Locaux, installation de la salle (à préciser)

- Accès facile aux sanitaires
 Accessibilité des locaux
 Conditions particulières d'éclairage (à préciser) :
 Utilisation d'ordinateur fixe ou portable
 Logiciel (s) utilisé (s) :
 Poste de travail adapté : (à préciser)

5-Adaptation dans la présentation des sujets

- Sujets et composition en braille abrégé
 Sujets et composition en braille intégral
 Sujets agrandis : (à préciser)

6-Assistance

- Secrétaire lecteur
 Secrétaire scripteur
 Secrétaire lecteur scripteur
 Aide humaine pour l'installation matérielle

Autre (s) aménagement (s) éventuellement nécessaire (s) ne figurant pas ci-dessus :

.....
.....
.....
.....

La DREETS de Normandie procède à un traitement de vos données personnelles pour instruire votre demande d'aménagement d'épreuve. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6.1.e) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016.

Les données transmises sont conservées toute la durée de votre formation puis détruites.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données. Vous concernant, ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez également vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : **dreets-norm.certification-diplomes@dreets.gouv.fr** et /ou **norm.dpd@dreets.gouv.fr**

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.

Les réponses aux demandes d'informations de ce formulaire sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre demande d'aménagement d'épreuve ne sera pas prise en compte.

Pour information les données seront conservées un an, à l'issue de la formation et seront ensuite détruites.